



Section Tennis

Règlement intérieur

Préliminaire

Le court de tennis n'est pas la propriété de l'ALPM. En conséquence, tout adhérent de l'ALPM ne peut en bénéficier que durant certaines heures.

L'utilisation du terrain de tennis pour la pratique de ce sport est autorisée à deux conditions:

- Etre titulaire de la carte de l'ALPM
- S'être acquitté de la caution «clé» (voir § accès au court et § sanctions)

Période de référence:

La période retenue pour la pratique de ce sport est du 1 Mars au 31 Décembre de l'année en cours.

Accès au court:

Lors de l'inscription, il est remis une clé non reproductible par famille, permettant l'accès au court en échange d'une caution de 30€ (espèces ou chèques non encaissés) restituée au cas où il y aurait rupture prématurée du contrat (restitution de la clé) ainsi qu'une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse.

Au moment de l'inscription et de la remise de la clé du court, un exemplaire de ce règlement, dûment approuvé et signé par adulte sera annexé à la caution et conservé par le responsable de l'activité, un second exemplaire sera remis à l'adhérent et fera office de reçu.

Comportement:

Tout joueur doit avoir une tenue correcte sur le court.

Le port d'une tenue adaptée est recommandé. Les chaussures de tennis sont obligatoires.

Le matériel mis à la disposition des joueurs doit être respecté, ainsi que la propreté du court.

Toute dégradation constatée doit être signalée dans les plus brefs délais à l'un des responsables du bureau de l'ALPM ou à la mairie.

Tableau d'inscription:

Une feuille d'inscription permettant aux adhérents de réserver des périodes de jeu est affichée à l'intérieur du court et changée chaque semaine pour permettre les réservations la semaine suivante.

Règles d'inscription:

1. L'inscription doit permettre d'identifier d'une façon lisible les noms des deux joueurs concernés (4 en cas de double)
2. Pendant l'heure de jeu, les cartes d'adhérents pourront être vérifiées à tout moment par un membre du bureau de l'ALPM. Une liste nominative affichée dans le tableau d'inscription permettra d'effectuer un contrôle, afin d'éviter toute fraude.
3. Un joueur ne pouvant jouer lors d'une période qu'il a réservé, doit annuler son inscription dès que possible.
4. Le terrain non occupé 15 minutes après le début d'une période, est considéré comme libre et peut être réservé à nouveau par tout autre joueur en jeu immédiat.

1ère inscription:

Elle permet de se réserver une période de jeu d'une heure, à partir du vendredi pour la semaine qui suit. (deux noms de joueurs obligatoirement)

2ème inscription:

Elle ne pourra se faire qu'après achèvement de la 1 heure de jeu et ne sera pas tolérée le week-end et jours fériés.

Autres possibilités:



Section Tennis

Règlement intérieur

Les heures non réservées pourront être utilisées en jeu immédiat à n'importe quel moment de la semaine en fonction des créneaux de disponibilité.

Fin de la période de jeu:

Pour le bien de tout le monde et pour éviter certains désagréments, il est fortement recommandé de fermer à clé le court pendant votre période de jeu (mineurs jouant sans accompagnateur), quitter le court en prenant soin de refermer la porte.

Si des joueurs éventuels se présentent, s'assurer qu'ils possèdent la carte d'adhérent ainsi que la clé avant qu'ils ne pénètrent sur le court.

Disponibilité de court de tennis:

Le terrain de tennis est un espace multisports, il est donc susceptible d'être indisponible. Toutefois, ces périodes d'utilisation seront prévues et donc signalées sur la feuille de réservation;

Périodes scolaires

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

De 8h30 à 16h30

Et le

Samedi de 8h30 à 11h30

Hors période scolaire:

Aucune restriction excepté au mois de juillet et août en cas d'utilisation par les enfants du centre aéré.

Sanctions:

Dans le cadre de la non restitution de la clé au 31 décembre ou de perte dans le courant de l'année, la caution de 30€ sera encaissée.

Le bureau de l'association se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas ce règlement ceci afin de satisfaire tout le monde et surtout d'éviter les fraudes.

Le bon fonctionnement de la section Tennis est l'affaire de chaque inscrit.

La propreté du court est l'affaire de tous.

Merci de respecter et de faire respecter le règlement pour le bien de tous tes pratiquants.

Le Bureau de l'ALPM